

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 2 (1883)
Heft: 6

Artikel: Monnaies et médaille de Sogren et de Barga : ancienne Principauté-Evêché de Bâle
Autor: Le Roy, Ls.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sechs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichen-gasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

MONNAIES ET MÉDAILLE**de Sogren et de Barga***(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle).*

Lors du démembrement de l'ancien comté d'Oltingen, qui était lui-même un démembrement de celui de Bipp précédemment détaché du duché d'Alsace, il se forma de ses débris, au commencement du XI^e siècle, plusieurs seigneuries, notamment celles d'Oltingen, de Barga, de Fenis, de Sédorf et de Tyr. Toutes ces seigneuries dépendaient de *Buco* ou *Bukko*, premier comte d'Oltingen (1050), auquel succéda, vers 1072, un de ses fils, Conon ou Cuno, dans la comitè de Barga; l'autre, nommé Burkardt, occupait le siège épiscopal de Lausanne (1057). D'autre part, *Ulrich*, frère de *Buco* et possesseur des châteaux de Fenis et Hasenbourg, ainsi que de la baronnie de Neuchâtel « sur-le-Lac » (1034) qu'il tenait du roi Rodolphe I^{er}, laissa pour successeur son fils aîné Rodolphe (1070), dont les deux frères Burkardt et Conon avaient embrassé l'état ecclésiastique et parvinrent le premier à l'Evêché de Bâle (1072), le dernier à l'Evêché de Lausanne (1090). Le château de Fenis ayant été ruiné en 1117, Ulrich II, fils de Rodolphe, se retira à Neuchâtel et prit le titre de comte de Neuchâtel, porté depuis par ses successeurs. Le nom de Fenis disparut alors complètement. Plusieurs branches sont issues de cette maison, qui a encore fourni au siège de Bâle deux

de ses Evêques : Bertholde de Neuchâtel (1122-1134) et Henri de Neuchâtel (1262-1274) (*).

Les dépendances de la *seigneurie de Barga*n s'avançaient, vers le nord, jusqu'à la vallée de Delémont et le château de *Sogren*, couronnant une paroi de rochers située sur la rive droite de la Birse, à une demi-lieue de cette ville déjà citée dans un acte de 728, faisait partie de ladite seigneurie. Les murailles de ce château portent deux dates, 1110 et 1211, évidemment commémoratives de restauration ou d'agrandissement de cette forteresse. En effet, les traces qu'on remarque de temps plus reculés font présumer que la construction de *Sogren* est l'œuvre des ducs d'Alsace. L'existence d'un *comte de Sogren* n'est révélée authentiquement qu'au XII^e siècle : c'est *Oudelard* VODELARDVS COMES DE SVOGRON, ce personnage mystérieux dont le nom se retrouve uni à d'autres titres dans de nombreux documents épars dans les archives de divers lieux et auquel appartient le sceau équestre apposé sur deux actes du XII^e siècle rapportés par Zeerleder dans ses *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*. Nous empruntons à cet inestimable ouvrage le dessin que représente notre figure 1^{re}. M. M. de Mülinen, ancien avoyer de Berne, M. de Stürler, ancien chancelier d'Etat, J. Trouillat, ancien archiviste à Porrentruy, et A. Quiquerez, à Bellerive, entre autres, n'ont pu, malgré leurs efforts, parvenir à lever le voile qui couvre l'origine de ce personnage, qu'on voit posséder de vastes domaines ayant naguère appartenu à de puissants dynastes.

L'auteur des *Lettres sur la Suisse* a recueilli à Soyhières, soit sur les lieux mêmes, la tradition suivante, que nous ne pouvons résister au désir de reproduire. Voici comment il s'exprime dans une lettre du 11 juillet 1823 à Auguste Desnoyers : « Les » comtes de Soyhières, dont la race épuisée par tous les excès » était déjà éteinte au XII^e siècle, florissaient au siècle précédent, » dans tout l'éclat de leur puissance féodale. L'un d'eux, nommé » *Udalrich*, qui ne trouvait pas assez de combats à son gré dans » le vaste domaine de ses pères, était allé chercher en Palestine » des dangers plus dignes de sa valeur, et en partant il avait » laissé sa jeune et belle épouse, Hermance de Bærenfels, livrée » seule et sans défense aux ennuis d'un long veuvage et aux em- » bûches d'un ennemi perfide. Nocher, comte de Vorbourg, dont » le château, ruiné comme celui de *Sogren*, couronne encore

(*) Humbert, Evêque de Bâle de 1395 à 1418, est de la maison de *Neuchâtel en Bourgogne*. Les ruines du château de ce nom existent à gauche de la route allant du Pont-de-Roide à Damblin (TROUILLAT, *Monuments*). Cette maison porte : *de gueules, à la bande d'argent, parti de gueules à l'aigle éployée d'argent* (Armorial de Neuchâtel).

» actuellement la crête d'une montagne voisine (*), convoitait
 » depuis longtemps l'héritage d'Udalrich ; une haine héréditaire
 » divisait les deux maisons et un amour malheureux avait encore
 » ajouté dans l'âme du comte de Vorbourg un aliment de plus à
 » son ardente inimitié. La comtesse, enlevée secrètement de son
 » château et conduite à celui de Vorbourg, y fut bientôt punie,
 » par une captivité rigoureuse, de la foi qu'elle s'obstinait à
 » garder à son époux. Enfermée dans une tour, dont on croit en-
 » core apercevoir les restes au bas d'une éminence qui conduit à
 » la chapelle du Vorbourg, elle y consumait ses jours dans l'amer-
 » tume, et le bruit de sa mort partout répandu ne lui laissait pas
 » même l'espoir de renaître jamais à la liberté et à la vie. Cepen-
 » dant Udalrich était revenu de la Palestine, couvert de gloire mais
 » accablé de douleur ; il n'avait sur le lâche attentat de Vorbourg
 » que des soupçons trop faibles pour qu'il pût éclater contre un
 » rival, ou se tromper lui-même ; il n'osait en croire tout à fait
 » ni sa haine, ni son amour ; il pleurait, il frémissait et il atten-
 » dait. Un de ses compagnons d'armes, le jeune seigneur de
 » Fürstenstein, à qui un tuteur avare refusait de rendre compte
 » des biens qu'il avait administrés en son absence, fournit bientôt
 » à Udalrich une occasion de distraire sa douleur en servant son
 » ami. Il voulut être son champion dans un combat judiciaire, et
 » le tuteur vaincu fut obligé de restituer les trésors qu'il retenait
 » injustement ; mais à quelque temps de là, Udalrich, surpris lui-
 » même par l'adversaire qu'il avait épargné, fut enfermé dans un
 » de ces repaires dont le pays abondait. Udalrich était trop brave,
 » trop généreux et trop loyal pour n'avoir pas réuni contre lui
 » tous ses voisins, et c'était à qui prêterait son château et ses
 » gens pour débarrasser la contrée du fléau d'un homme juste. Le
 » comte de Sogren languissait donc depuis plusieurs mois dans
 » une dure captivité ; il avait un fils, Adelbert, assez grand déjà
 » pour venger son père et qui, inquiet de son sort, se préparait,
 » nouvel Hippolyte, à aller à la recherche de cet autre Thésée.
 » Mais des gens du comte de Vorbourg l'attaquent et le blessent
 » lui-même, et il allait périr, si le propre fils du comte de Vor-

(*) Au milieu de ces ruines est resté debout l'oratoire consacré en 1049 par
 S. S. le Pape Léon IX, fils de Hugues IV, comte de la Basse-Alsace, et de Hed-
 wige, comtesse d'Eguisheim. On a peine, dirons-nous avec le pieux et modeste
 auteur de l'*Abeille du Jura*, M. l'abbé Sérasset, à s'arracher à ces lieux charmants :
 on veut encore une fois revoir le riant vallon de Bellerive, et sa belle verdure,
 et ses rochers, et son torrent, et ses fermes, et ses ruines (Sogren). On jette enfin
 un dernier regard sur la sainte chapelle,

Dont l'aspect si touchant rendit plus d'une fois
 La paix au repentir, des pleurs à la souffrance,
 Au crime le remords, au malheur l'espérance.

» bourg, indigné de tant d'attentats, ne fût venu à son secours.
 » Celui-ci, forcé à son tour de se soustraire au ressentiment de
 » son père, alla se réfugier auprès de son nouvel ami. Rien ne lie
 » plus fortement les hommes que le malheur et l'injustice. Les
 » deux jeunes comtes de Sogren et de Vorbourg devinrent bientôt
 » inséparables, et pour premier gage d'une union si tendre, le
 » dernier découvrit à l'autre la retraite de sa mère et s'offrit à lui
 » servir de guide et d'auxiliaire pour l'en arracher. Les deux
 » amis marchent ensemble à cette hasardeuse entreprise ; mais le
 » comte de Vorbourg était sur ses gardes, ses voisins, avertis
 » comme lui, s'étaient rendus à son appel ; il fallut livrer un rude
 » combat avant de parvenir à la tour qui renfermait Hermance ;
 » Adelbert, emporté par la vengeance, eut le malheur, en délivrant
 » sa mère, de tuer le père de son ami. La tradition ne dit pas
 » comment le jeune comte de Vorbourg supporta cette fâcheuse
 » épreuve ; mais elle ajoute que, tombé bientôt après dans le
 » même gouffre où gémissait le comte de Sogren, la délivrance de
 » l'un et de l'autre devint pour le noble Adelbert l'occasion d'une
 » nouvelle victoire, la plus douce de toutes, puisqu'elle réunit
 » tout ce que l'injustice avait séparé et réconcilia pour jamais la
 » foi, la nature et l'amitié. » (VILLENEUVE, *Lettres sur la Suisse*,
II^e partie, Ancien Evêché de Bâle. Paris 1824, in-fol., avec de
 nombreuses vues de l'époque.)

A l'extinction de la maison de Sogren, l'Evêque Henri de Neuchâtel passa avec Ulrich, comte de Ferrette, un contrat réglant les droits de succession de ce dernier et acquit pour l'Eglise de Bâle les terres et le château de Sogren. Ce contrat, qui remonte à 1271, dut être ratifié plus tard, en 1278, sous l'épiscopat de Henri d'Isny. Entre autres inféodations dont le château a été l'objet, celle qui concerne Jean et Thiébaud, sires de Blamont, de 1397 à 1423, demande une mention particulière. Deux dates encore font époque dans l'histoire de Sogren, 1356 et 1499 ; la première rappelle le célèbre tremblement de terre qui endommagea considérablement cette forteresse et la seconde l'année de sa complète destruction par un corps d'Autrichiens, peu avant la bataille de Dornach. Depuis, Sogren ne fut plus relevé de ses ruines.

Les comtes de Sogren ne jouissaient pas de la prérogative de frapper monnaie ; les seigneurs d'Oltingen et de Bargaen ne la possédaient pas davantage. Il n'en était point ainsi des comtes de Neuchâtel qui, dès 1209, tenaient ce droit de Roger, Evêque de Lausanne, et plus tard de l'empereur Charles IV (1347), à la suite du rachat qu'en avait fait en 1225 l'Evêque Guillaume d'Ecublens(*).

(*) V. BLANCHET, *Monnaies des pays voisins du Léman*, pag. 68 et 134. — D' H. MEYER, *Die Bracteaten der Schweiz*, pag. XI, et *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, pag. 71.

Le sceau d'Oudelard dont nous avons parlé ne laisse entrevoir aucun signe héraldique quelconque trahissant les armoiries de ce premier comte de Sogren. Les manuscrits conservés à la Bibliothèque de la ville de Berne confirment pleinement l'exactitude de cette assertion. D'autre part, tout dénote que les débris trouvés au commencement de notre siècle parmi les ruines du château de Sogren et sur lesquels on distingue deux bars adossés, sont de l'époque où les sires de Blamont retenaient en fief le manoir de Sogren, alors propriété de l'Eglise de Bâle. Ces seigneurs, — descendants des comtes de Montbéliard et ceux-ci, comme les comtes de Ferrette, des comtes de Bar, — portaient : *de gueules, à deux bars adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché d'or* (TROUILLAT, *Monuments*). Suivant l'Annuaire de la pairie de France, année 1844 (pag. 332, N° 13), les comtes de Bar ont l'écu *d'azur semé de croix d'or recroisetées et fichées, à deux bars adossés d'or*, et d'après Tschudi (*), *d'azur, à 2 bars adossés d'argent, l'écu semé de 8 croisettes d'or* (pag. 442). Aux comtes de Montbéliard, l'Annuaire précité attribue l'écu *de gueules, semé de croix recroisetées et fichées d'or, à deux bars adossés du même* (pag. 359, N° 226), tandis que M. Quiquerez le décrit *de gueules, à deux bars adossés d'or, au trescheur d'argent*. Quant aux comtes de Ferrette, les sceaux de Théobald, de 1275 à 1310, montrent également les deux bars, mais ayant la tête en bas ; la même position de ces poissons est reproduite dans les deux écussons des Ferrette que contient l'Armorial manuscrit de Grünenberg, de 1480 (A. Quiquerez). Or, de ce qui précède on ne peut tirer d'autre conclusion que celle que les deux bars adossés sont communs aux armoiries de plusieurs familles et qu'ils ne caractérisent nullement l'écusson originaire des Sogren.

A l'égard des comtes d'Oltingen, c'est le griffon dont ils paraissent avoir fait choix comme emblème héraldique. Leur sceau le plus ancien, selon M. le Dr E. Bæhler (**), est celui du chevalier Rodolphe (1329-1349). Cependant, déjà en 1255 un Bertholde de Kallnach, probablement parent de Otton ou de Henri d'Oltingen, se servait d'un sceau semblable, représentant un *griffon*

(*) C'est l'Armorial de l'antique abbaye de Muri, manuscrit précieux qui était autrefois la propriété de M. le Dr Stanz et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque de la ville de Berne. Il date de 1633 et a été peint par le conventuel Winterlin.

(**) V. dans le *Berner Taschenbuch* pour 1883 (pag. 124 et suiv.) l'Essai sur une histoire des comtes d'Oltingen présenté par M. le Dr E. Bæhler à la Société d'histoire de Berne, réunie à Bienne le 25 juin 1882. Cette réunion, à laquelle M. A. Quiquerez avait voulu porter présence, devait être la dernière pour l'infatigable octogénaire : sa mort est survenue le 13 juillet suivant, après quelques jours de maladie.

d'argent onglé et becqué d'or, en champ de gueules. La description que fait M. A. Quiquerez de l'écusson des comtes d'Oltingen est identique avec celle de M. le Dr Bæhler; par contre, l'Armorial suisse de Gatschet (*) donne à ces comtes l'écu *de gueules, au griffon d'argent contourné et becqué d'or.* Le dernier d'entre eux, Hugues de Montbéliard, qui trouva la mort (1410) dans une révolte de ses sujets, avait de même l'écu *de gueules, au griffon contourné d'argent et couronné d'or* (Tschudi, *Armorial de Muri*, pag. 98). Nous avons vainement consulté l'Armorial du canton de Vaud, relativement à l'écusson de l'Evêque Burkardt, fils de Buco.

Le blason des seigneurs d'Oltingen-Fenis présente de l'obscurité. Néanmoins, MM. F.-E. de Mülinen, Trouillat et l'Armorial neuchâtelois sont d'accord à le dire *de gueules, à la bande d'argent* (**), en opposition à quelques auteurs qui intervertissent ces mêmes émaux. En particulier, les *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle* assignent à l'Evêque Burkardt d'Oltingen-Fenis (1072-1107) les armoiries qui précèdent, les premières figurées dans les armoriaux de l'Evêché de Bâle et dans les almanachs de la Cour épiscopale.

La maison de Neuchâtel n'offre pas un blason constant. L'Armorial neuchâtelois attribue à Ulrich I^{er} (1034) l'écu *d'or, à trois pals de gueules*, — à Ulrich II (1099) *de gueules, à un pignon d'argent sommé de deux tours du même*, — au comte Bertholde I^{er} (1213) et à Rodolphe IV (1260) *d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent*, — à Amédée (1270) *d'or, à trois pals de gueules chargés chacun de trois chevrons d'argent*. A partir de Rodolphe V (1286), l'écusson n'accuse plus qu'un *pal* avec les trois chevrons. Zeerleder concède aussi au chanoine Richard de Neuchâtel (1272) l'écu à trois pals. M. le Dr Stanz, de regrettable mémoire († 20 avril 1871), donne à Rodolphe III l'écu à *deux* pals, à Ulrich IV et à Rodolphe IV l'écu à *trois* pals et enfin à Louis, le dernier de cette maison (1343-1373), l'écu à *un* pal (***). Ainsi, depuis Rodolphe V — suivant l'Armorial neuchâtelois, ou depuis le comte Louis — selon M. le Dr Stanz, le pal unique a subsisté jusqu'en 1848, époque où les belles armoiries de Neuchâtel ont fait place à l'écusson actuel, *tiercé en pal, de sinople, d'argent et de gueules, le chef du canton senestre chargé d'une croisettes d'argent*. Parmi les écussons des Evêques de Lausanne qui figurent dans l'Armorial du

(*) Manuscrit en 3 volumes in-folio, à la Bibliothèque de Berne.

(**) Cf. la note ci-devant, relative à la maison de Neuchâtel en Bourgogne, qui tirerait ainsi son origine de la maison de Fenis.

(***) V. *Archiv des historischen Verein von Bern*, VI^e vol., pag. 654 et suiv.

canton de Vaud, on voit celui de la maison de Neuchâtel exactement comme sous Ulrich II, avec l'adjonction d'un petit écusson d'argent à trois pals, placé dans l'arcade centrale au-dessous du pignon. Bertholde de Neuchâtel, Evêque de Bâle de 1122 à 1134, aurait droit par conséquent à des armoiries identiques à celles de Ulrich II, et Henri de Neuchâtel, qui a occupé le même siège de 1262 à 1274, à un écusson semblable à celui de Rodolphe IV. Une Chronique de Bienne, manuscrite, de Verresius *alias* Eberle (*), accorde en effet au dernier de ces deux prélats bâlois : *d'or, au pal d'argent chargé de trois chevrons de gueules*, c'est-à-dire un blason dans lequel les émaux indiqués pour Rodolphe IV par l'Armorial neuchâtelois sont renversés.

En ce qui concerne les ducs d'Alsace et leurs descendants dont sont probablement issus les comtes de Sogren, l'Armorial de Muri fait connaître trois écussons des landgraves de cette contrée, à partir de 1308. Le premier est *de gueules, à une barre d'or accotoyée de deux traverses extérieurement dentelées de trèfles du même* ; le second *de gueules, à la barre d'or accompagnée de six couronnes du même, les cercles des trois couronnes du chef opposés aux cercles de celles de la pointe* ; le troisième *de gueules, à la bande d'argent accompagnée des six couronnes comme au précédent*. A. de la Porte ne parle que du dernier de ces trois écussons. Les armes des comtes de Dagsbourg ont, selon M. A. Quiquerez, de l'analogie avec celles des comtes d'Eguisheim ; c'est ainsi qu'il blasonne les premières : *d'or, au lion de sable, à la bordure de gueules et au ray d'escarboucle fleuré de lis d'argent brochant sur le tout*, et que d'après les Annales de Beinweil il dépeint les dernières comme étant *d'argent, au lion de sable, au trescheur fleuré d'or et bordé d'azur*. Il existe un recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois en 1861 sous le titre *Armorial de la généralité d'Alsace*, où les armes du comté de Dagsbourg sont enregistrées *d'or, à une bande de gueules* (pag. 234, N° 6). Une autre variante, qui se rapproche du premier blason plus haut, nous est fournie par l'écusson écartelé des comtes de Linange que rapporte M. le Dr C.-F. Trachsel, dans sa belle Monographie des monuments numismatiques de ces comtes ; les 2^e et 3^e quartiers de cet écusson sont *d'argent orlé de gueules, au lion rampant chargé d'une double croix à huit branches fleuronées partant d'un anneau d'argent*

(*) Cet écrit, qu'accompagnent de nombreux dessins d'écussons, est intitulé *Biel' Chronik* ; il a été copié sur l'original, en 1739, par A.-J. Wildermett, capitaine et membre du Conseil de Bienne. Nous en devons la communication à la bienveillance hors ligne de M. F.-E. de Mülinen, dont les archives de famille contiennent des trésors bibliographiques accumulés depuis trois siècles.

(pag. 4, N° 1). Des descendants de l'illustre famille de Linange existent aujourd'hui encore à Billigheim et à Amorbach.

Par suite de la vente successive des domaines de l'Eglise de Bâle déclarés propriété nationale par le Gouvernement français, soit par la Convention nationale, en 1793, les ruines de l'antique forteresse de Sogren sont parvenues en la possession de M. J.-G. Quiquerez, qui mourut à Bellerive en 1831. M. A. Quiquerez, son fils, rendit accessible, en 1822, le chemin qui conduit à ces ruines et y érigea un cabinet d'antiquités recueillies dans le pays (*). Il raconte comme suit, dans un Essai sur l'histoire des comtes de Sogren adressé en 1863 à la Société d'histoire de Berne dont il faisait partie, les trouvailles de monnaies faites à cette occasion :

« Dans les fossés, au nord du château, nous avons trouvé une
» grosse médaille de bronze, enveloppée d'une mince feuille de
» cuivre ou de laiton. On lit sur les deux côtés : AN 6 REGN
» RODVLFI BVRGVNDI SOGER BELO DIRVT RENOVA.

» Nous avons pensé que ce pouvait être une pièce fondue à
» l'occasion d'une reconstruction du château, après sa ruine, durant
» les guerres qui désolèrent la Bourgogne-Transjurane en 894,
» car le signe qui suit AN est un 6 en usage au IX^e siècle. L'an 6
» du règne de Rodolphe I^{er} de Bourgogne fut marqué par les ra-
» vages que commirent dans la Transjurane les soldats du roi
» Arnoul.

» Trois petits bronzes ont été recueillis d'un autre côté du
» château. Sur l'un on lit : + LEVFREDVS, et au revers, dans
» le champ de la médaille : SOGER. Sur les deux autres : + LVI-
» FREDUS Co, et de l'autre côté, dans le champ de la pièce :
» BARGEN. Les caractères de ces inscriptions appartiennent au
» IX^e ou au X^e siècle.

» Dans d'autres décombres, nous avons trouvé deux petits
» bronzes celtiques, tous deux semblables, représentant d'un côté
» une tête couverte d'un casque pointu, avec les lettres TOG, et
» sur le revers un lion avec les mêmes lettres. Ces médailles, du
» chef gaulois Togirix, se voient dans plusieurs collections. Parmi
» les autres médailles, fort rarement découvertes dans les fouilles
» que nous avons faites pour convertir les ruines de Sogren et
» leurs abords en un bosquet d'arbres à fleurs et à fruits, nous

(*) Il n'est personne qui ne se souvienne de l'exquise amabilité avec laquelle M. Quiquerez faisait les honneurs de son cabinet de Sogren. Aujourd'hui, les visiteurs n'y trouveront plus le châtelain improvisé, ni les innombrables témoignages de son étonnante activité. — C'est au Musée de Bâle que M. Quiquerez a cédé, quelques mois avant sa mort, la plupart de ses ouvrages restés à l'état manuscrit et beaucoup d'autres objets qui ornaient les salles de Sogren ; son grand Armorial de l'Evêché de Bâle et une collection de monnaies s'y trouvent compris.

» devons signaler deux pièces d'or, dont l'une paraît appartenir à
 » quelque prince d'Allemagne au XV^e siècle, et l'autre à Louis XI,
 » roi de France. Une bractéate de Jean Senn de Münsingen (Evêque
 » de Bâle de 1335 à 1365) a été découverte par un jeune chien,
 » en grattant la terre. Les autres pièces ne sont que des monnaies
 » de billon, fort endommagées, mais du XII^e au XV^e siècles.

Dans les décombres de la chapelle du château, au-dessous de
 » l'ancien plancher, reconnaissable aux cendres et aux charbons,
 » nous avons rencontré une cavité ou enfoncement du rocher ren-
 » fermant des ossements poudreux, un poignard fort oxydé, un fer
 » de flèche de forme ordinaire et quatre pièces de monnaie, dont
 » deux de Philippe-Auguste et les autres de Louis VIII, roi de
 » France. » (V. *Archiv des historischen Verein des Kantons Bern*, V^e vol. pag. 377 et suiv.)

M. Lohner, de Thoune, auquel M. Quiquerez avait envoyé la médaille et les monnaies de Sogren et de Barga, accompagnées de notices sur le château et les comtes de Sogren, informa M. le Dr H. Meyer, de Zurich, de la bonne fortune advenue à l'heureux possesseur de ces monuments uniques. Le premier admit sans réserve les objets de cette communication dans son ouvrage *Die Münzen der Republik Bern* (v. pag. 94-96). Par contre, l'éminent directeur du cabinet des médailles de Zurich, tout en rapportant ces monuments numismatiques dans la première édition des *Bracteaten der Schweiz* (v. pag. 98-99), manifesta des doutes sur leur authenticité ; dans la seconde édition qui parut en 1858, il écarta complètement ce sujet (v. *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*). En 1851, époque de l'introduction du nouveau système monétaire fédéral, M. G. Meyer de Knonau publia un sommaire des anciennes monnaies suisses sous le titre *Die schweizerischen Münzen*, dans lequel il donna place aux monnaies des comtes de Sogren et de Barga. C'est, croyons-nous, le premier travail complet sur la matière ; la Société d'histoire de Berne l'a inséré dans le VIII^e volume de ses annales.

Nos anciens dessins étant malencontreusement devenus égarés, nous les remplaçons par ceux que donne M. Lohner. La médaille est du module d'un double écu et du poids de 98.700 grammes ; l'inscription apparaît en relief sur l'une des faces et en creux de l'autre côté ; le relief est très oxydé, mais le côté opposé est parfaitement conservé. A partir de la croisette, les mots AN 6 REGN RODVLEI BVRGVNDI courent en légende autour d'un cercle uni qui les sépare du champ portant le reste de l'inscription en quatre lignes. M. Lohner traduit cette inscription : « *Anno Sexto Regni Rodulfi in Burgundia Sogern Bello Dirutum Renovatum* » (v. fig. 2). L'une des deux autres monnaies est de bas argent, de la grandeur d'un ancien kreutzer de Berne et pèse

2.200 grammes ; dans le champ de l'une des faces le mot SOGER en deux lignes, de l'autre côté le nom de LEVFREDVS précédé d'une croisette et disposé circulairement autour d'une petite croix de champ (v. fig. 3). La monnaie signée Bargaen est également de bas argent, du module d'une pièce bernoise de cinq batz et du poids de 9.800 grammes ; une des faces contient de champ le nom BARGEN en deux lignes (A R en monogramme), la face opposée une croix de champ et quatre points dans les cantons, le tout entouré d'un cercle pointillé et de la légende + LVIFREDVS Co (v. fig. 4).

Le récit de M. Lohner concernant la trouvaille dont nous entretenons aujourd'hui nos honorés collègues piqua vivement la curiosité de M. A. Morel-Fatio, alors à Paris, qui avait fait une étude spéciale de la numismatique suisse. Notre érudit concitoyen, membre de la Société des antiquaires de France, eut bientôt reconnu que ces pièces n'étaient autre chose que des produits de contrefaçon. Voici en quels termes il rend compte du résultat de son examen :

« Nous ne pouvons admettre, dit-il, que la légende de la » médaille remonte au temps du roi Rodolphe, parce qu'à cette » époque on ne fabriquait pas de médailles proprement dites. » Elle ne peut davantage appartenir au XVI^e siècle, époque où » existait l'emploi de caractères autres que ceux de cette barbare » et prétentieuse épigraphie. M. Lohner dit lui-même que le » château de Sogren, brûlé en 1499, ne fut jamais reconstruit » depuis. Du reste, cette médaille est un produit fondu, dont le » métal ne se rapporte à aucune période ni à aucune habitude monétaire connue. Quant au signe 6 et à son interprétation, nous » pensons qu'il faut y voir plutôt le chiffre 5 cursif mal formé. »

A l'égard de la plus petite des deux monnaies, M. Morel-Fatio y constate une falsification plus évidente encore : « En employant, » continue-t-il, le même métal fondu que pour la médaille, on a » cherché à donner pour le milieu du X^e siècle un type tout au » plus vraisemblable pour le commencement du VIII^e, c'est-à-dire » vers la dernière période des monétaires mérovingiens. Les caractères saillants de la monnaie du X^e siècle sont qu'elle doit » être frappée et non pas fondue, et que pour le pays auquel on » l'attribue elle soit en argent d'assez bon titre. Or, le prétendu » denier de Sogren est *fondu et d'un vil métal*. Son extrême » petitesse nous a malheureusement privé d'un autre élément de » critique — devenue impossible par suite de l'état illisible de la » légende qui entoure le mot SOGER. Cette légende a échappé » au dessinateur de M. Lohner. On aurait probablement retrouvé » quelque détail épigraphique dans le genre de celui dont la » médaille a été l'objet. »

Les mêmes objections s'appliquent à la dernière pièce, soit à celle qui est signée Barga. « Comme métal, conclut encore M. » Morel-Fatio, cette monnaie n'a d'analogie qu'avec les pièces de » la Révolution française dites en *métal de cloche*. Le module ne » rappelle aucune monnaie du X^e siècle. » (v. *Monnaies et Médaille apocryphes de Barga et de Sogren*, brochure in-8°. Paris, L. Thunot et C^{ie}, 1867.)

Nous n'ajouterons que quelques mots à ce qui précède. Si l'on considère la trouvaille de 1822 *dans son ensemble*, telle que nous l'avons reproduite d'après la relation faite par M. Quiquerez lui-même dans l'organe de la Société d'histoire de Berne, l'argumentation péremptoire de M. Morel-Fatio acquiert encore une nouvelle force. On est étonné de cette suite de pièces celto-gauloises, mérovingiennes, moyen-âge et de l'époque moderne exhumées si à propos là où il n'est arrivé que « fort rarement » d'en découvrir. Cependant rien n'indique un enfouissement de ce petit trésor dans quelque cachette, à une époque se rapprochant de la date de la pièce la plus récente ; au contraire tout concourt à lui assigner une époque postérieure à la Révolution française.

L'existence d'un faussaire s'impose naturellement et l'objectif a été le propriétaire des ruines de Sogren, connu par sa passion pour les antiquités en général et en particulier par les espérances qu'il fondait sur ses recherches dans ces ruines. Dominé par une pensée commune à tout auteur qui poursuit une monographie — plus encore peut-être qu'à cause des travaux de tout genre qu'embrassait son incessante activité, M. Quiquerez a pu ne pas apporter à l'examen des pièces de Sogren et de Barga toute l'attention qu'elles comportaient. Ici, comme dans une autre circonstance dont nous aurons occasion de parler plus tard, il a été victime d'une fraude évidente.

LS. LE ROY.

Annales du faux-monnayage.

II.

Falsche Münzen.

Neuerdings treten falsche französische Fünffrankenstücke auf. Die Meisten tragen das Gepräge von Louis Philipp 1836 od. 1837. — Die Untersuchung eines solchen, von einer Kreispostkasse eingesandten Stückes (Louis XVIII 1830) hat folgendes interessante Resultat ergeben.

Von dem ursprünglich ächten Stück wurde die ganze Reversfläche sammt Perlen — und Flachrand in Form eines ganz dünnen

Monnaies & Médailles de Sogren et de Bergen



Fig. 1



Fig. 3

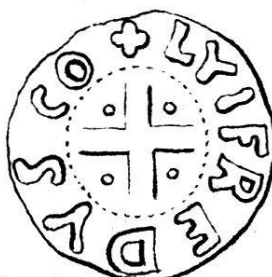


Fig. 4.



Fig. 2

